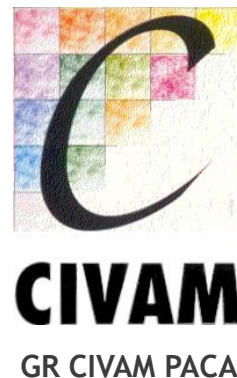


# Valoriser la diversité des plantes pérennes fruitières et fourragères dans les systèmes méditerranéens

Espèces et variétés peu connues, exploitation de leur complémentarité dans des systèmes étagés et à densité horizontale importante



**Jeudi 18 octobre 2012**  
**Maison de la Biodiversité, Manosque (04)**

## Public :

- Agriculteurs, tous systèmes de production
- Agents de développement et techniciens agricoles

## Objectifs de la formation :

L'objectif général est de permettre de :

- Mieux connaître la diversité des plantes pérennes et leur physiologie
- Comprendre leur complémentarité, en terme de culture et de productions
- Envisager leur mise en culture dans des systèmes diversifiés, multi-étagés et en associations

**Intervenant :** **Éric Escoffier**, formateur et conseiller technique en permaculture

## Programme

**9h** : Accueil, café

### **9h15 - 10h** :

Importance des plantes pérennes dans les systèmes agricoles.  
Généralités et usages.

### **10h - 12h** :

Diversité des plantes pérennes fruitières cultivables en Méditerranée.

### **12h - 12h45** :

Diversité des plantes pérennes fourragères.

**13h** : Présentation de la Maison de la Biodiversité par Jean-Pierre Talichet son directeur, et des projets *Vergers paysans* et *Vergers villageois* sur le PNR.

### **14h30 - 15h30** :

Rappels sur d'éléments essentiels de physiologie végétale et de pédologie.

### **15h30 - 18h** :

Complémentarité et mise en place de ces plantes dans des systèmes multi-étagés et à densité horizontale importante.  
Éléments théoriques et retours d'expériences.

## Informations pratiques :

(Fiche mise à jour au 1er octobre)

◆ **Repas de midi** : Tiré du sac

◆ **Tarif** :

**Gratuit pour les agriculteurs-trices cotisant-es VIVEA**

**Salariés** : 175 € (voir auprès de votre fond de formation) – **Personnes** : 40 €

+ **Adhésion au GR CIVAM** : 15 €

(les adhérents des groupes CIVAM de PACA sont adhérents de fait)

◆ **Contacts** :

**GROUPEMENT REGIONAL des CIVAM en PACA**

MIN 13 – 84953 CAVAILLON Cédex – [www.civampaca.org](http://www.civampaca.org)

**Mathieu Espert**, animateur – Tel.: 04 90 78 35 39 / 06 88 84 60 03

Mail : [m.espert.civampaca@gmail.com](mailto:m.espert.civampaca@gmail.com) / Fax : 04 90 71 32 94

**Merci de faire part de votre présence le plus tôt possible**

◆ **Accès le 18 octobre** :



### Pour se rendre à la Thomassine

A Manosque : prendre la direction du centre-ville.

Au centre (sens unique), faites un demi-cercle autour de la vieille ville, puis prendre la direction de Dauphin en face de la porte Soubeyran (ou suivre les panneaux Hôtel du Pré Saint-Michel).

Après être passé entre le cimetière et le stade, prendre sur la gauche (juste avant l'Hôtel du Pré Saint-Michel) le chemin de la Thomassine sur 2 km, puis monter à droite sur environ 700 m.

Maison de la Biodiversité  
2298, chemin de la Thomassine  
04100 MANOSQUE  
Tél. Fax. : 04 92 87 74 40  
[www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

## Compléments :

- Catalogue régional de formations, en « agricultures alternatives », détaillé et mis à jour : [www.agripacaformations.fr](http://www.agripacaformations.fr)
- Formations proposées notamment par Eric Escoffier : [www.permaculture-sans-frontieres.org](http://www.permaculture-sans-frontieres.org)

Organisé avec le soutien financier de :



Fonds social européen

# FORMULAIRE d'INSCRIPTION

**NOM**.....

**PRENOM**.....

**Date de naissance** (pour les Cotisants VIVEA): .....

**Adresse complète:**

.....  
.....

**Tel :** ..... **Fax**.....

**Mail :** .....

**Remarques ou attentes particulières vis à vis de la formation :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# DES DISPOSITIFS QUI FACILITENT L'ACCES A LA FORMATION DES AGRICULTEURS-TRICES

## Le service de remplacement:

Les Services de Remplacement sont des associations groupements d'employeurs à vocation de remplacement, dirigés par des agriculteurs bénévoles. Ils ont pour mission de proposer des salariés, agents de remplacement, à leurs agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leur exploitation en cas d'absences.

**Contactez les services de remplacement de votre département:** [www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr).

## **Association des services de remplacement en Agriculture PACA:**

Tel: 04 42 21 27 43

Maison des Agriculteurs

22, av. Pontier

13626 AIX en PROVENCE cedex 1

Vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la date de formation pour bénéficier d'une aide pour une journée de remplacement. Grâce au FSE, le montant de l'aide **peut atteindre 90€ / jour**.

Les justificatifs à conserver vous seront remis par l'organisme de formation (facture de l'organisme de formation, attestation de présence).

## Le crédit d'impôt à la formation<sup>1</sup>:

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

### **Qui est concerné ?**

Les exploitants individuels, gérants, présidents, administrateurs, directeurs généraux et membres du directoire des entreprises individuelles, des sociétés de personnes et des sociétés commerciales (SARL, SA...). Les associés de ces sociétés sont concernés par le dispositif.

### **Comment est calculé le crédit d'impôt ?**

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC (8.86 SMIC horaire 2010) dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

### **Comment bénéficier du crédit d'impôt ?**

Lors de leur déclaration d'impôts les bénéficiaires renseignent la déclaration spéciale (Cerfa n°1 2635\*01 ; téléchargeable sur [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr)) et reportent le montant du crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Ils déposent cette déclaration spéciale auprès du comptable de la direction générale des impôts.

---

<sup>1</sup> [http://www.servicederemplacement.fr/files/Credit\\_impot\\_formation\\_21010.pdf](http://www.servicederemplacement.fr/files/Credit_impot_formation_21010.pdf)